

REPUBLICHE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO – KANI

COMMUNE DE DZIGUILAO

CIPM DZIGUILAO



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO – KANI DIVISION

DZIGUILAO COUNCIL

DZIGUILAO CIPM

- AVIS DEMANDE DE COTATION N°003/DC/MO/ C-DLAO/CIPM/AI/2025 du 03/02/2025 POUR L'OPERATION SAHEL VERT, REBOISEMENT DU SITE GOUNDAYE DANS LA COMMUNE DE DZIGUILAO, DEPARTEMENT DE MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

1. Objet de la Demande de Cotation

Dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement public 2025 du Ministère de l'environnement du développement durable et de la protection de la nature, le Maire de la Commune de DZIGUILAO, Maître d'Ouvrage lance une Demande de Cotation relative à l'opération sahel vert à **LA COMMUNE DE DZIGUILAO**.

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent notamment

- Equipement de surveillance du site
- Protection et surveillance
- Arrosage et entretien des plants

3. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux prestataires faisant dans les bâtiments et répondant aux critères de qualification indiquées dans le présent Dossier de Demande de Cotation.

4. Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financés par MINEPDED exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire n°

5. Mode de soumission

- hors ligne ;

6. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO / MOD aux heures ouvrables à la commune de Dziguilao au service (SIGAMP), BP 02 ZIGUILAO, telephone 695 10 31 49/695 89 04 75, fax, e-mail]) dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm)

7. Acquisition du dossier de Demande de Cotation

La version physique du dossier peut être obtenu aux heures ouvrables à la commune de Dziguilao au service (SIGAMP), BP 02 ZIGUILAO, telephone 695 10 31 49/695 89 04 75, fax, e-mail]) dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des *frais d'achat de la DC de quinze mille (15 000) Francs CFA*. payable à l recette municipale contre quittance.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier de Demande de Cotation (DC) par téléchargement gratuit sur les plateformes COLEPS ou PRIDESOFT disponibles aux adresses sus indiquées pour

la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du dossier de Demande de Cotation DC.

8. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **10 000 000 f cfa**

9. Cautionnement de soumission

- Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du DDC dont le montant s'élève à : **200 000 F CFA**

pour chaque lot le cas échéant ; il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) de la Lettre commande conformément à l'Arrêté en vigueur] et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Remise des Cotations

Chaque cotation est rédigée en français ou en anglais.

- **Pour la soumission hors ligne**, la cotation en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir *au secrétariat de la commune de Dziguilao, au plus tard le 27/03/2025 à 10 Heures 00 Minutes* et devra porter la mention :
- « AVIS DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°003/DC/MO/ C-DLAO/CIPM/AI/2025 du 03/0/2025 POUR L'OPERATION SAHEL VERT, REBOISEMENT DU SITE GOUNDAYE DANS LA COMMUNE DE DZIGUILAO, DEPARTEMENT DE MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **27/03/2025 à 11 heures** par la Commission de Passation des Marchés du Maître d'Ouvrage dans la salle des actes sise à la commune de Dziguilao.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

12. Recevabilité des Cotations

Les pièces administratives, la cotation technique et la cotation financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- *Les plis non-conformes au mode de soumission.*
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans la DC ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13. Critères d'évaluations

13.1-Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- a. de la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission ;
- b. de l'absence du cautionnement de soumission ;
- c. des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- d. absence de réalisation de deux travaux similaires supérieurs ou égal au montant prévisionnel au cours de deux derniers années ;
- e. de L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- f. de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
- g. de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- h. de la non-conformité du modèle de soumission ;
- j. de la non-conformité du mode de soumission ;
- k. de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- l. de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- m. le numero d'identifiant unique

15- Tranches/Allotissement

Sans objet

16- Attribution

Le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégue attribuera la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l’offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées

17-Durée de validité des Cotations

Les soumissionnaires restent engagés par leurs **Cotations**-pendant (90 jours) à partir de la date limite fixée pour la remise des **Cotations**.

18-Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à [service (SIGAMP), numéro de porte, BP02 DZIGUILAO, telephone: 695 10 31 49/695 89 04 75, fax, e-mail] ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d’ouvrage.

19-Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l’Autorité chargé des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48 ,et la Cellule de Lutte Contre la Corruption du MO/MD au numéro et de l’ARMP au numéro

DZIGUILAO, le 03/03/2025

Maître d’Ouvrage,

Copies

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)
- ARMP
- Président CPM concerné
- Affichage -chrono (pour information/publication)



*Binué C. " et
Inspecteur Principal du Trésor*